



Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20260520-2026_094_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Organisation d'un spectacle pyrotechnique avec tir de feu d'artifice par la société ARSOTEC le 13 juillet 2026 (1.1)**
Service : *Service culture, évènements et associations (NK)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique et la procédure interne d'achat communal en vigueur,

VU le devis n° 2026-0196 du 23 avril 2026 (feu d'artifice sonorisé) remis par l'entreprise ARSOTEC en annexe,

VU le budget 2026,

VU l'engagement comptable n° 26D-002289,

CONSIDÉRANT que la signature avec l'entreprise ARSOTEC, du devis relatif à l'organisation d'un spectacle pyrotechnique avec tir de feu d'artifice sonorisé le 13 juillet 2026, relève du cadre des marchés à publicité libre et adaptée, articles L2123-1 et R2123-1 et suivants du code de la commande publique,

DÉCIDE

DE SIGNER le devis précité pour un montant total de 5 960.58€ HT, soit 7 152.70€ TTC.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 20 mai 2026
Le Maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 22 mai 2026, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 22 mai 2026.